

Compte rendu de l'atelier n°3 **« Encadrement des pratiques et du métier »**

Animation : Alain Girardin, Sylvie Munaretto

L'atelier n°3 avait un lien direct avec la conférence de Mme Amici-Raboud (ARFAD) et M. Pierre Bach (ARFOR), intitulée « Représentation des formateurs et régulation des pratiques actuelles et futures du métier ».

Après un court débat entre les participants mettant en lien les différents contenus des trois conférences du matin, plusieurs questions ont émergé. Trois d'entre elles furent retenues pour le travail de l'atelier :

- 1- Doit-on penser les métiers de la formation en termes de fonctions, de lieux de travail ou de publics ?
- 2- La régulation actuelle des pratiques du métier est-elle suffisante ?
- 3- Faut-il créer une chambre professionnelle des formateurs ?

Séparés en trois groupes de 4 à 6 personnes, les participants débâtirent, tous, sur ces trois points, selon un tournus minuté, permettant ainsi à chacun de s'exprimer sur chaque question.

Mise en commun des diverses réflexions :

Question 1 :

Il faudrait tout d'abord clarifier le terme de formateur. En effet, sous ce terme se cachent de nombreuses conceptions du métier.

Il y eut un consensus global du groupe pour affirmer qu'un socle commun de formation serait nécessaire aux formateurs. Mais, compte tenu de la diversité des contextes et des publics, il serait souhaitable que chaque formateur puisse, ensuite, suivre une formation continue par orientation, spécialisation (orientation entreprise ou orientation publics peu qualifiés, par exemple), dans une conscience déontologique de ses propres limites. Mais qui dit socle commun pose la question du niveau de ce socle ? Et quels en seraient les objectifs ?

Question 2 :

En ce qui concerne la régulation, il en existe déjà une mais qu'il serait souhaitable de renforcer, notamment sur les questions de :

- La formation de base et de la formation continue des formateurs
 - L'évaluation de la qualité des offres de formation et comment effectuer ces évaluations.
- Qui dit régulation, dit contrôle et les questions posées par ce contrôle (contrôler le programme ? Le cours ? Le formateur ? Qui sera habilité à le faire ?) ne sont pas simples à régler.

Question 3 :

Le groupe de participants est d'accord pour un « organisme » au niveau national mais il n'y a pas de consensus sur la structure (chambre ? association nationale ?).

Les objectifs de cet organisme seraient :

- la défense de la profession
- La reconnaissance de la profession
- La promotion de la profession

Face à l'existant, une question se pose :

Est-ce que la FSEA pourrait tenir ce rôle ?